

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
191^e année
30 avril 2015
n° 16 / 7641^e
pages 913 à 968

Convention
EDH
Article 10 :
Liberté
d'expression

CHRONIQUES / Liberté d'expression
Diffamation et débat d'intérêt général :
la bonne foi plie, mais ne rompt pas
> *Nathalie Droin*

Liberté d'expression et respect de la vie privée :
quel équilibre au regard de la Convention européenne ?
> *Fabrice Burgaud*

Loi
du 29 juillet
1881
sur la liberté
de la presse 931

939

ÉDITORIAL

913 Qui aime bien... ?, *Rémy Libchaber*

ACTUALITÉS

- 916 Crédit immobilier: point de départ de la prescription biennale
- 917 Impôts: répartition de compétence entre juge de l'impôt et tribunal de la procédure
- 918 Bail commercial (résidence hôtelière): sous-location sans participation du bailleur à l'acte
- 919 Secret des affaires: élaboration d'un projet de directive
- 921 Divorce pour altération définitive du lien conjugal: pas d'atteinte à la vie privée et familiale
- 924 Modernisation de la presse: droit de visite des prisons pour les journalistes
- 927 Dialogue social et emploi: présentation du projet de loi

POINT DE VUE

929 La durée déterminée du contrat de travail dans le sport professionnel, *David Jacotot*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 943 **Panorama:** Concurrence-Distribution, *Didier Ferrier*
- 954 **Notes:** L'enfant, le tee-shirt et l'attentat du World Trade Center: action publique et action civile pour apologie, *note sous Crim. 17 mars 2015, Alexandra Serinet*
- 959 Précisions utiles sur la portée du secret bancaire et la preuve par SMS, *note sous Com. 10 févr. 2015, Jérôme Lasserre Capdeville*
- 964 Les malheurs du tiers acquéreur, *note sous Civ. 2^e, 19 févr. 2015, Philippe Théry*

ENTRETIEN

968 Jonas Knetsch - Les limites de la réparation du préjudice d'anxiété

DALLOZ

321516



9 782993 215166

Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Jean BARTHÉLEMY, Pascale DEUMIER
Philippe MERLE et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 485 € HT (495,19 € TTC)

Étranger: 551 € HT

Prix au numéro: 22,46 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733, rue St Léonard BP3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Avril 2015

Éditions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14°

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

ÉDITORIAL

Rémy Libchaber

913 Qui aime bien... ?

ACTUALITÉS

916

DROIT DES AFFAIRES

Consommation

Crédit immobilier: point de départ de la prescription biennale, *Civ. 1^{re}, 16 avr. 2015*
Pratique commerciale déloyale: communication d'une information erronée, *CJUE 16 avr. 2015*

Entreprise en difficulté

Impôts: répartition de compétence entre juge de l'impôt et tribunal de la procédure, *T. confl., 13 avr. 2015*

Procédure d'insolvabilité (action révocatoire): loi applicable aux délais et règles de forme, *CJUE 16 avr. 2015*

Fonds de commerce et commerçants

Bail commercial (résidence hôtelière): sous-location sans participation du bailleur à l'acte, *Civ. 3^e, 15 avr. 2015*

Propriété intellectuelle

Secret des affaires: élaboration d'un projet de directive

Société et marché financier

SCP (retrait): maintien des droits patrimoniaux jusqu'à remboursement, *Civ. 1^{re}, 16 avr. 2015*

920

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Promesse de porte-fort: caractère d'engagement personnel autonome, *Civ. 1^{re}, 16 avr. 2015*

Responsabilité contractuelle (transport): portée de la faute de la victime, *Civ. 1^{re}, 16 avr. 2015*

Assurance sur la vie: plus de renonciation après le décès de l'assuré, *Civ. 2^e, 16 avr. 2015*

Famille-Personne-Succession

Divorce pour altération définitive du lien conjugal: pas d'atteinte à la vie privée et familiale, *Civ. 1^{re}, 15 avr. 2015*

Prestation compensatoire: subsidiarité de l'attribution en pleine propriété, *Civ. 1^{re}, 15 avr. 2015*

Régimes matrimoniaux (bien propre): dotations d'installation agricole en capital, *Civ. 1^{re}, 15 avr. 2015*

Legs (licéité): appréciation de la personnalité morale d'une fondation étrangère légataire, *Civ. 1^{re}, 15 avr. 2015*

Majeur protégé (mainlevée d'une mesure): recevabilité en appel et caractère limitatif des causes, *Cass., avis, 13 avr. 2015*

923

DROIT IMMOBILIER

Copropropriété

Assemblée générale: nomination du syndic et approbation de comptes irréguliers, *Civ. 3^e, 15 avr. 2015*

923

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Liberté d'établissement (vétérinaire): inscription et cotisation à deux ordres professionnels, *Civ. 1^{re}, 16 avr. 2015*

924

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Presse et communication

Modernisation de la presse: droit de visite des prisons pour les journalistes

Procédure pénale

Infractions militaires (action publique): constitutionnalité du régime de mise en mouvement, *Cons. const., 24 avr. 2015*

Libération conditionnelle (révocation): portée du droit à comparaître du condamné, *Crim. 15 avr. 2015*

Crédit de réduction de peine (retrait): appréciation de la mauvaise conduite du condamné, *Crim. 15 avr. 2015*

925

DROIT PUBLIC

Droit administratif

CNIL: publication du rapport d'activité pour 2014

Enseignants-chercheurs (conseil académique): constitutionnalité de la composition, *Cons. const., 24 avr. 2015*

926

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Salarié protégé (licenciement nul): refus de réintégration et portée de l'indemnisation, *Soc. 15 avr. 2015*

Salarié protégé (prise d'acte): portée de l'indemnisation, *Soc. 15 avr. 2015*

Dialogue social et emploi: présentation du projet de loi

Clause de garantie d'emploi: caractère limitatif des causes de rupture, *Soc. 15 avr. 2015*

Salarié protégé (changement d'employeur): information du nouvel employeur, *Soc. 15 avr. 2015*

928

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Profession juridique et judiciaire

Avocat (arbitrage du bâtonnier): évaluation des parts sociales par un expert, *Civ. 1^{re}, 16 avr. 2015*

929

La durée déterminée du contrat de travail dans le sport professionnel par David Jacotot

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

931

Diffamation et débat d'intérêt général: la bonne foi plie, mais ne rompt pas par Nathalie Droin

939

Liberté d'expression et respect de la vie privée: quel équilibre au regard de la Convention européenne? par Fabrice Burgaud

PANORAMA

943

Concurrence-Distribution janvier 2014 - décembre 2014 par Didier Ferrier

NOTES

954

L'enfant, le tee-shirt et l'attentat du World Trade Center: action publique et action civile pour apologie, note sous *Crim.* 17 mars 2015 par Alexandra Serinet

959

Précisions utiles sur la portée du secret bancaire et la preuve par SMS, note sous *Com.* 10 févr. 2015 par Jérôme Lasserre Capdeville

964

Les malheurs du tiers acquéreur, note sous *Civ. 2^e*, 19 févr. 2015 par Philippe Théry

ENTRETIEN

968

Jonas Knetsch - Les limites de la réparation du préjudice d'anxiété

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes:

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).